

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

TROISIÈME COMMISSION
34e séance
tenue le
mardi 10 novembre 1992
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 34e SEANCE

Président : M. KRENKEL (Autriche)

SOMMAIRE

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES
POUR LES REFUGIES, QUESTIONS RELATIVES AUX REFUGIES, AUX RAPATRIES ET AUX
PERSONNES DEPLACEES ET QUESTIONS HUMANITAIRES

- a) RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES
- b) QUESTIONS RELATIVES AUX REFUGIES, AUX RAPATRIES ET AUX PERSONNES
DEPLACEES
- c) QUESTIONS HUMANITAIRES

110

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2 750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

92-57634 1471T (F)

Distr. GÉNÉRALE
A/C.3/47/SR.34
16 décembre 1992
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

/...

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES, QUESTIONS RELATIVES AUX REFUGIES, AUX RAPATRIES ET AUX PERSONNES DEPLACEES ET QUESTIONS HUMANITAIRES (A/47/91-S/23585, A/47/131, A/47/178, A/47/280, A/47/296, A/47/351-S/24357, A/47/365, A/47/391, A/47/420-S/24519, A/47/455-S/24571 et A/47/638-S/24772)

- a) RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES (A/47/12 et Add.1)
- b) QUESTIONS RELATIVES AUX REFUGIES, AUX RAPATRIES ET AUX PERSONNES DEPLACEES (A/47/364 et 529 et Corr.1)
- c) QUESTIONS HUMANITAIRES (A/47/352, 420, 455 et 540)

1. Mme OGATA (Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés), présentant le point, dit que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) remplit deux grandes fonctions qui consistent à assurer une protection internationale aux réfugiés et à trouver des solutions durables à leurs problèmes. Cette protection internationale ne peut être fournie que par l'intermédiaire des gouvernements et avec leur coopération. Le Haut Commissariat doit être pleinement reconnu comme un organisme qui agit au nom de la communauté internationale, dans un but non politique et humanitaire.

2. L'année qui vient de s'écouler a été particulièrement mouvementée. Trois millions de personnes ont été contraintes à l'exil, tandis que 1,5 million ont regagné leurs foyers. Le nombre des réfugiés dans le monde entier a poursuivi sa progression inexorable, atteignant non moins de 18 millions. Dans l'ancienne Yougoslavie, où le HCR joue le rôle de chef de file en matière d'assistance, le HCR a apporté une aide humanitaire à environ 3 millions de réfugiés et personnes déplacées. L'organisme international a dû également faire face à de nouveaux afflux massifs de réfugiés. Au Kenya, ces réfugiés viennent principalement des zones sinistrées de Somalie et, à un degré moindre, d'Ethiopie, et leur nombre dépasse 420 000. Au Mozambique, l'exode s'est poursuivi, environ 1,5 million de personnes ayant fui la pire sécheresse que l'Afrique ait connue ces dernières années. Le HCR a dû également répondre aux besoins de quelque 250 000 personnes qui ont fui le Myanmar et cherché refuge au Bangladesh où la pauvreté est endémique.

3. Simultanément, le Haut Commissariat a été confronté à des demandes de rapatriement massif vers l'Afghanistan, le Cambodge, l'Iraq, l'Ethiopie, l'Angola et l'Afrique du Sud. Jamais auparavant l'expérience du HCR en matière de protection et d'assistance aux réfugiés et aux rapatriés n'avait été autant mise et à profit et à l'épreuve. L'ampleur sans précédent des demandes d'intervention du Haut Commissariat n'a eu d'égal que l'appui financier dont l'organisme a bénéficié. Mme Ogata note avec satisfaction que,

/...

(Mme Ogata)

pendant l'année, les contributions des gouvernements ont dépassé 900 millions de dollars. A noter que pour la première fois dans l'histoire, le montant total des besoins a été supérieur à 1 milliard de dollars.

4. L'ampleur et la complexité de la crise humanitaire sont dues à l'incertitude et à l'instabilité qui règnent actuellement dans le monde. La résurgence du nationalisme, jointe aux graves problèmes économiques et sociaux causés par l'effondrement de l'ancien ordre mondial, a engendré une prolifération de conflits. Le Haut Commissariat doit relever des défis fondamentaux qui touchent au coeur même de son mandat. Avec son expérience, avec sa capacité d'innovation qui n'est plus à démontrer et avec l'appui indispensable des gouvernements, le HCR continuera à s'adapter aux crises nouvelles tout en maintenant les principes acquis qui régissent la protection internationale. Dans un contexte international qui a radicalement changé, de nouvelles possibilités sont apparues, mais aussi de nouveaux impératifs. Il ne s'agit pas seulement de faire face aux afflux de réfugiés, mais également de les prévenir et de régler les problèmes dans les pays d'origine. Au cours des 12 derniers mois, la stratégie du Haut Commissariat dans sa triple dimension, à savoir prévention, préparation et recherche de solutions, a été mise à l'épreuve.

5. L'action préventive consiste à s'attaquer aux causes profondes des flux de réfugiés, qui sont inextricablement liés à des conflits politiques et à des violations des droits de l'homme. C'est pourquoi le Haut Commissariat s'est efforcé de resserrer sa coopération avec les organismes des Nations Unies qui s'occupent des droits de l'homme et avec d'autres organismes d'aide. Bénéficiant de la coopération de gouvernements intéressés, le HCR a développé considérablement ses activités de prévention en Europe orientale et dans la Communauté d'Etats indépendants.

6. Parfois, cette action préventive s'est traduite par un engagement direct dans des situations particulièrement critiques ou dans des conflits ouverts. Le Haut Commissariat a été amené à fournir une protection et une assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et à d'autres victimes des conflits afin de limiter l'ampleur des exodes. Ainsi, dans l'ancienne Yougoslavie, où le conflit a pour but de chasser les habitants de leur pays, le HCR s'est trouvé confronté à un véritable dilemme. En effet, dans quelle mesure le Haut Commissariat peut-il, sans les mettre en danger, convaincre les gens de rester où ils sont afin d'éviter des déplacements de population et le "nettoyage ethnique"? Toutefois, même dans des conditions comme celles-ci où le risque est extrême, la présence internationale a des effets positifs. La prévention est une action très concrète, qui implique une présence directe, la prise de décisions face à des situations critiques et la recherche de solutions.

7. Les actions préventives peuvent contribuer à limiter l'ampleur des catastrophes humaines en ménageant le temps et l'espace nécessaires pour que le processus politique puisse se dérouler. Par ailleurs, la prévention rentre

/...

(Mme Ogata)

également dans le cadre des questions dont s'occupent les organismes des Nations Unies, comme l'adoption de mesures face à des violations massives des droits de l'homme ou l'application de sanctions dans des conditions telles que celles-ci constituent un outil politique et non une arme meurtrière utilisée aux dépens des faibles.

8. Pour ce qui est de l'aspect "préparation", Mme Ogata s'est employée, au cours de l'année écoulée, à renforcer les moyens dont dispose le HCR pour répondre aux situations d'urgence en créant cinq équipes d'intervention rapide, en développant la formation et en faisant le nécessaire pour constituer des stocks d'articles de secours et assurer le déploiement rapide de personnel. Par ailleurs, lorsque la phase d'urgence est terminée et que les réfugiés ont réintégré leurs collectivités, le Haut Commissariat ne doit pas tarder à passer la main à d'autres organisations compétentes. Pendant un peu plus d'un an, le HCR a fourni une assistance, au nord de l'Iraq, à environ 1,7 million de réfugiés et personnes déplacées, après quoi le Haut Commissariat a quitté la zone et transféré son personnel, soit quelque 180 personnes, dans d'autres régions critiques. Autrement dit, le HCR doit pouvoir intervenir d'une manière efficace et se retirer rapidement, son rôle n'étant pas d'assurer des programmes réguliers et continus.

9. Quant à la recherche de solutions durables, qui est le troisième volet de la stratégie, il faut signaler que de grands nombres de réfugiés ont regagné des pays dévastés par la guerre. Au Cambodge, en Afghanistan, en Angola, dans la corne de l'Afrique et en Afrique du Sud, la situation est encore incertaine, de sorte que le rapatriement librement consenti présente un caractère précaire. En conséquence, qui dit rapatriement dit interventions diverses menées en étroite liaison, afin de protéger les rapatriés et leur fournir une assistance jusqu'à leur réintégration totale.

10. Le caractère complexe des situations caractérisées par la présence de réfugiés exige, de la part de la communauté internationale, une action concertée et à multiples facettes. C'est la raison pour laquelle le Haut Commissariat a établi des relations de travail de plus en plus étroites avec d'autres organismes. Dans la corne de l'Afrique, le HCR a cherché à élaborer, avec le concours d'autres organisations, des approches novatrices face à des problèmes qui dépassent de loin le mandat d'une seule organisation quelle qu'elle soit. Au Cambodge, l'opération menée en liaison avec l'ensemble du système des Nations Unies s'avère positive dans la mesure où elle permet une action politique et humanitaire cohérente et des programmes de réintégration débouchant à plus long terme sur le relèvement du pays.

11. Le HCR se félicite de la création du Département des affaires humanitaires avec lequel il a établi une collaboration qui s'annonce fructueuse. Cela dit, la coordination ne saurait remplacer la capacité individuelle et collective des organisations et doit être menée à bien d'une manière méthodique de façon à mettre en valeur les avantages comparatifs et les compétences de chacun des partenaires. Dans un monde où les persécutions

/...

(Mme Ogata)

et les conflits sont une réalité quotidienne, la protection qu'offre l'asile est un élément essentiel de l'oeuvre humanitaire. Jamais encore le Haut Commissariat, dont le mandat unique est d'assurer une protection à ceux qui fuient les persécutions, n'avait été aussi rudement mis à l'épreuve et jamais encore n'avait-il eu un besoin aussi grand de l'appui de la communauté internationale.

12. M. ELIASSON (Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires), présentant les rapports du Secrétaire général sur l'assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées en Afrique (A/47/529) et sur l'assistance humanitaire aux victimes des catastrophes naturelles et situations d'urgence du même ordre (A/47/540), dit que la création d'un nouveau Département des affaires humanitaires répond à la nécessité de disposer de moyens nouveaux pour faire face à des situations dont le nombre, la complexité et l'urgence ne font que croître.

13. Les pressions démographiques, jointes à la pauvreté et à la dégradation de l'environnement, poussent à sa limite la capacité déjà limitée qu'ont les pays de répondre aux besoins humains fondamentaux; c'est pourquoi il faut s'attendre à ce que les migrations, dans et entre les pays, deviennent de plus en plus fréquentes. Quand il s'agit de désastres écologiques, il est difficile d'établir une distinction entre les catastrophes naturelles et celles qui sont créées par l'homme. D'où la nécessité de mener une action systématique et globale qui bénéficie à l'ensemble de la population touchée, qu'il s'agisse de réfugiés, de personnes déplacées à l'intérieur du pays ou de victimes de la sécheresse ou des conflits. La disparité des conditions sociales et économiques dans les camps, dans les collectivités d'accueil et dans les zones d'origine crée également un problème auquel il faut remédier. Pour être efficace, l'action doit être intégrée.

14. S'il est indispensable que les organismes des Nations Unies mettent pleinement à profit toutes les ressources dont ils disposent pour répondre aux situations d'urgence, il faut également reconnaître que l'Organisation des Nations Unies ne saurait à elle seule traiter ni résoudre tous les problèmes. L'ONU, les gouvernements, les autres organisations internationales et régionales, le Comité international de la Croix-Rouge et la communauté des ONG doivent mettre en commun leurs ressources et se répartir les tâches, faute de quoi l'ONU et, en dernière instance, ses Etats Membres, risquent de décevoir. Grâce à la coordination et à la coopération, thèmes que le Secrétaire général examine dans son rapport sur l'assistance humanitaire d'urgence (A/47/595), la communauté internationale devrait être mieux à même de répondre aux crises humanitaires.

15. Le document A/47/529, qui porte essentiellement sur l'intégration de différents types d'activités - secours, relèvement et développement - et sur les mesures concrètes à prendre pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements de population, suscite deux observations. En premier lieu, la générosité des pays africains qui accueillent des réfugiés en dépit de leurs

/...

(M. Eliasson)

propres difficultés met la communauté internationale dans l'obligation d'envisager, en liaison avec les pays concernés, l'adoption de mesures pour aider les populations locales à promouvoir l'intégration ou, s'il s'agit d'accueil temporaire, l'autosuffisance. En deuxième lieu, les besoins des personnes déplacées sont souvent plus aigus et plus étendus après une guerre civile que pendant le conflit lui-même. Au Mozambique, par exemple, où la sécheresse a atteint un degré sans précédent, on s'attend l'an prochain à un exode de plus de 3 millions de personnes, ce qui exigera un effort colossal de la part de toutes les parties concernées.

16. La recrudescence des combats au Libéria, à laquelle on a assisté récemment, ne peut qu'aggraver la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées. L'équipe des Nations Unies à Monrovia, qui est composée de nationaux, a évalué les besoins en secours d'urgence et le HCR invite instamment les gouvernements à répondre sans tarder à l'urgent appel de l'ONU.

17. Dans la corne de l'Afrique, en particulier en Erythrée, la situation demeure complexe et les difficultés sont énormes. Malgré les annonces de contributions qui ont suivi l'appel lancé par les organismes des Nations Unies, il manque encore plus de 60 millions de dollars pour répondre à l'ensemble des besoins. C'est dans les secteurs autres que l'alimentation que le manque de ressources financières est le plus grave. Le fossé qui existe entre les engagements pris et la livraison de l'aide alimentaire a également créé de graves problèmes d'acheminement. Il est demandé instamment à la communauté internationale de répondre d'urgence à cet appel.

18. Trois questions concrètes qui sont soulevées dans le document A/47/540 méritent une mention spéciale. La première est la question de l'accès aux victimes dans des situations extrêmement critiques. Comme l'action humanitaire acquiert une importance croissante, le principe de l'accès aux personnes victimes de conflits internes ou internationaux s'impose de plus en plus, sans préjudice de ces autres principes fondamentaux que sont le respect de la souveraineté et du consentement des pays, ainsi que l'impartialité et la neutralité des opérations de secours des Nations Unies. La deuxième question a trait aux couloirs humanitaires dans les zones critiques. Des faits récents ont montré combien il est important, mais aussi complexe, d'établir et d'utiliser de tels couloirs. Compte tenu de cette expérience, il faut absolument envisager d'élaborer des directives plus spécifiques, afin que l'on puisse atteindre sans problème les personnes à secourir, ainsi que des mesures tendant à améliorer la protection des agents humanitaires dans les conflits. En troisième lieu, avant d'élaborer, comme on le propose, une liste internationale d'experts et d'organismes ayant des compétences spécifiques en matière d'assistance d'urgence, on aurait peut-être intérêt à établir à cette fin, au sein de l'Organisation des Nations Unies, un mécanisme informel d'échange d'informations. L'approche doit être pragmatique et le Département des affaires humanitaires, en particulier le service de Genève, peut, si cette tâche lui est confiée et s'il dispose des moyens nécessaires, jouer un rôle utile à cet égard.

/...

(M. Eliasson)

19. Bon nombre des questions qui figurent à l'ordre du jour de la Commission appellent une analyse plus approfondie dans le cadre de l'examen du point relatif au nouvel ordre humanitaire international. Il s'agit en particulier de l'évolution du droit humanitaire international, notamment de questions telles que la sécurité des agents humanitaires et les expulsions massives. Grâce à son expérience, le Département des affaires humanitaires peut aider la communauté internationale à faire en sorte que l'assistance fournie dans les situations d'urgence repose sur des bases solides, et ce en étroite coopération avec tous ceux qui participent à cette aventure humanitaire. En conclusion, M. Eliasson remercie la Commission d'avoir pris l'initiative de créer un fonds des Nations Unies pour les secours d'urgence en Somalie.

La séance est levée à 11 h 10.